

## NOTE CRITIQUE SUR LE PROCESSUS OGP EN TUNISIE

A l'aube d'une nouvelle ère de construction démocratique, la Tunisie a pris deux initiatives courageuses, la première étant le décret-loi n° 2011-41 du 26 mai 2011, relatif à l'accès aux documents administratifs des organismes publics, plus communément connu sous le nom du décret 41, qui en soi a marqué une révolution face à une administration restée opaque pendant des décennies, et la deuxième est d'adhérer formellement au partenariat du gouvernement ouvert ou « *Open government partnership* » depuis le 14 janvier 2014, au temps où avait été mise en place en Tunisie une unité de l'administration électronique au sein de la présidence du gouvernement (toujours active).

Le gouvernement avait alors engagé un processus de consultation publique sur la question de la transparence de l'administration, après une première rencontre avec certains membres de la société civile en mars 2014.

Ce processus a abouti à la publication du plan d'action OGP pour la Tunisie.

Dans le cadre d'un premier contact avec le processus OGP, les représentants de société civile sollicités avaient comme principales revendications :

- (i) un processus inclusif de toutes les parties prenantes pour l'identification des thématiques pertinentes pour la Tunisie,
- (ii) un processus constructif qui aboutit à l'élaboration d'un plan d'action réaliste,
- (iii) un processus transparent envers les citoyens et notamment envers la société civile tunisienne,
- (iv) un processus souverain et durable en prenant en compte et sur le long terme les choix souverains de la Tunisie.

Après la publication du plan d'action OGP le 19 septembre 2014, le groupe OGP-dialogue ainsi que d'autres organisations de la société civile ont exprimé leur mécontentement concernant le résultat obtenu, en considération des attentes exprimées en mars 2014.

### PUBLICATIONS

- Tome II du livre « Révolution tunisienne et défis sécuritaires » : *Protection de la vie privée et transparence dans le secteur de la sécurité*, Dir : Farah Hached et Wahid Ferchichi, MedAli Editions, IRMC et Labo' Démocratique 2014.  
<https://watchingtunisia.wordpress.com/2015/02/20/ouvrage-en-3-tomes-revolution-tunisienne-et-defis-securitaires/>
- Note de synthèse *L'OGP, qu'est-ce que c'est?*, Mohamed Nasri, Khansa Ben Tarjem, mai 2014 :  
<https://labodemocratique.files.wordpress.com/2015/01/labodemocratique-ogp-080514.pdf>
- Note de synthèse *TIC et OGP: L'utilisation des Technologie de l'Information et de la Communication dans les plans d'action Open Government Partnership de huit pays*, Farah Hached, Raja Sayyari, Khansa Ben Tarjem, janvier 2015 :  
<https://labodemocratique.files.wordpress.com/2015/01/abotictogp-090115.pdf>

Plusieurs critiques peuvent être formulées :

- **Manque de transparence**

Un comité mixte Etat-Société civile de suivi du processus OGP a été mis en place, mais la procédure de sélection des représentants de la société civile n'a été ni structurée ni transparente. Aucun critère clair, précis et détaillé n'a été proposé, ni aucune procédure de candidature en bonne et due forme. Le Labo' Démocratique a revendiqué plus de transparence dans la procédure de sélection dès le début du processus à travers un e-mail signé par sa présidente, Farah Hached, adressé le 12 mai 2014 au coordinateur national du projet OGP pour la Tunisie auprès du premier ministre, et rendu public<sup>1</sup>.

- **Manque d'inclusion**

D'une part, le concept même de l' « *Open governance* » n'est pas ou peu connu dans les régions autres que le grand Tunis et les grandes villes du pays. Il y a eu un manque palpable au niveau de la communication sur cette initiative qui touche tous les citoyens à n'importe quel point du territoire tunisien.

D'autre part, plusieurs associations concernées par la thématique n'ont pas fait partie de l'OGP-dialogue et n'étaient pas en mesure de faire le suivi du travail du comité mixte.

- **Insatisfaction quant au contenu du plan d'action**

Après la publication du plan d'action OGP pour la Tunisie, le groupe OGP-dialogue a publié un communiqué de presse le 23 septembre 2014 pour exprimer son insatisfaction, notamment par rapport à la non réalisation des objectifs d'ouverture, de responsabilité et d'efficacité du gouvernement, la limitation du rôle des représentants de la société civile au sein du comité mixte et les tentatives d'instrumentalisation du processus.

Par ailleurs, le groupe a critiqué la non pertinence de certains engagements (engagement 3,8 et 18) et a présenté des alternatives. Il a également expliqué que certains engagements pris ont été réalisés à des dates antérieures à la publication du plan d'action<sup>2</sup>.

- **Manque de précision et de priorisation dans la mise en œuvre des engagements du plan d'action**

Pour que les engagements soient atteints, il aurait fallu commencer par la révision du cadre légal de la protection des données personnelles et la publication des rapports détaillés sur le fonctionnement des corps administratifs.

---

<sup>1</sup> <https://labodemocratique.files.wordpress.com/2015/01/email-gvt-processusogp-120514-fr.pdf>

<sup>2</sup> <http://us7.campaign-archive2.com/?u=dd68e1b708d90e8f33599ff85&id=cfae4bbd44>

La moyenne de réalisation des vingt engagements pris par le gouvernement tunisien pour la période 2014-2016, a atteint 30% en septembre 2015. Deux des vingt engagements ont été honorés à 100% tels que la mise en place d'un référentiel national de gouvernance des institutions et d'un label ainsi que la mise en place d'une Académie nationale de formation pour la gouvernance des agents administratifs.

Toutefois, huit des vingt engagements n'ont pas été, ou peu, mis en place, tels que la plateforme électronique interactive pour la dénonciation des cas de corruption, la publication des rapports annuels simplifiés sur les résultats des travaux des organes de contrôle public et de suivi, la révision et l'harmonisation du cadre légal de la protection des données personnelles en conformité avec l'article 24 de la Constitution, l'amélioration des l'« *Open data portal* », la mise en ligne d'un nombre de services administratifs, la facilitation de la mise en place du portail « e-participation portal », et la publication de rapports sur l'allocation et la mise en œuvre des marchés publics, son audit ainsi que les recommandations qui en découlent.

\*\*\*

Malgré certaines défaillances, l'évolution de la réalisation du plan d'action OGP 2014-2016, a marqué un pas en termes de transparence et d'accès à l'information en Tunisie. Ce premier pas, doit être suivi d'autres pour aboutir à la mise en place complète des engagements et à l'amélioration du choix de ceux à venir.

En conclusion, et bien que la Tunisie est aujourd'hui considérée comme étant la « *success story* » du monde arabe, ses acquis en matière de transparence, d'accès à l'information et de lutte contre la corruption restent fragiles et tributaires d'un contexte plus ou moins instable et incertain. A titre d'exemple, le projet de loi organique N°55/2014 relative à l'accès à l'information a été retiré de l'Assemblée des Représentants du Peuple par le gouvernement début juillet 2015, peu de temps après l'attaque de Sousse. Il a été remis dans la liste des projets de lois à discuter au sein de Commission des droits et libertés et des relations extérieures en octobre 2015. Cette réaction témoigne que la Tunisie est encore entrain de chercher un équilibre entre un choix de transparence et plusieurs défis sécuritaires qui mettent en danger l'établissement d'une démocratie solide.

Le Labo' Démocratique, ainsi que la société civile tunisienne, appelle l'Etat à prendre ses responsabilités vis-à-vis de ses engagements pour assoir une démocratie durable, pérenne et solide en misant sur le renforcement des liens de confiance et de coopération avec la société civile selon des critères objectifs, et selon les standards reconnus.